



**« PASSEPORT GOURMET »
Juillet - décembre 2018**

UNION COMMERCIALE HOURRA GAND

Article 1 : GENERALITES

L'Union Commerciale Hourra Gand propose une animation commerciale.

Les clients pourront participer à un « parcours saveur » et tenter de remporter des bons d'achat.

Article 2 : DATES

De juillet à décembre 2018 inclus, le public est invité à participer au Passeport Gourmet sur obligation d'achat.

La liste des enseignes participantes est disponible sur internet : www.destination-lille.com.

Article 3: DESIGNATION DES GAGNANTS

Les clients ayant complété leur « Passeport Gourmet » et ayant atteint l'un des 7 paliers de récompense devront retourner leur bulletin de participation selon les conditions mentionnées.

Seuls les bulletins de participation comportant exclusivement des tampons d'établissements différents et dont au moins le premier palier aura été atteint seront jugés valides. Il ne peut donc y avoir plus d'un tampon par établissement participant sur un bulletin de participation.

Article 4 : RESTRICTIONS

Ce jeu est uniquement ouvert aux personnes majeures. Une participation par foyer par commerce.

Ne peuvent participer au jeu : les commerçants adhérents aux Unions Commerciales et participants à l'opération, leur personnel, les membres des bureaux des Unions Commerciales, les salariés et stagiaires de la FLCAS, leur conjoint et/ou famille.

Article 5: NATURE ET VALEUR DES LOTS

Cette animation récompense les participants en bons d'achat valables chez les commerçants participants. Ces bons d'achat seront valables jusque fin janvier 2019. La valeur unitaire des bons d'achat est de 10€. La valeur globale des bons d'achats offerts par gagnant est définie par le palier atteint. Chaque palier est atteint par tranche de 4 ou 8 tampons (en fonction du palier) différents chez les 32 commerces de la rue de Gand participants à cette animation (un tampon équivaut à 5€ de bons d'achats cumulables et valables une fois le palier atteint – un tampon valable par commerce participant par Passeport Gourmet complété).

Article 6 : ATTRIBUTION DES LOTS

A réception, et dans la limite des 3480€ de bons d'achat en jeu, l'Union Commerciale enverra par voie postale aux participants une enveloppe de bons d'achat, à la hauteur du palier atteint.

Article 7 : INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS

Toute contestation à ce jeu ne se fera et ne sera prise en considération qu'après la clôture du jeu.

Ce règlement est consultable librement sur le site Internet : www.destination-lille.com

Le présent règlement est disponible sur simple demande écrite à la FLCAS, 28, rue Pierre Mauroy – 1^{er} étage – 59000 Lille.

La FLCAS et l'Union Commerciale Hourra Gand ne sauraient être responsables, au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour un cas de force majeure. Les coûts d'affranchissement sont à la charge des participants et ne sont pas remboursables.

Opération organisée avec le soutien de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS)

renseignements : 03 20 57 50 14 – contact@destination-lille.com

